

GAYS ET LESBIENNES

Amnesty International met l'accent sur les violations des droits fondamentaux fondées sur l'orientation sexuelle des victimes

Index AI : POL 30/02/97

Le Cap -- Le Conseil international d'Amnesty International, actuellement réuni en Afrique du Sud, a décidé ce jour (jeudi 18 décembre 1997), de mieux faire connaître, dans le cadre de ses activités en cours, son action sur les atteintes aux droits fondamentaux fondées sur l'orientation sexuelle des victimes.

Cette action s'inscrit notamment dans la campagne que mène l'Organisation pour célébrer le cinquantième de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Dans le cadre de cette campagne, Amnesty International attire l'attention sur le cas de 28 défenseurs des droits fondamentaux qui ont été victimes de violations pour avoir voulu défendre les droits les plus élémentaires. Parmi eux figurent deux avocats menacés de mort pour avoir dénoncé le meurtre de travestis au Brésil, ainsi qu'une militante lesbienne au Zimbabwe.

Le Conseil international, plus haute instance décisionnelle d'Amnesty International, a également décidé d'apporter son soutien à la tenue d'une réunion internationale des groupes et réseaux de l'Organisation travaillant sur les sujets de préoccupation relatifs aux homosexuels, hommes ou femmes. Cette initiative permettra à Amnesty International de mieux répondre, en tant qu'organisation, aux atteintes aux droits fondamentaux dont sont victimes certaines personnes en raison de leur orientation sexuelle.

En 1991, le Conseil international avait décidé d'agir pour obtenir la libération des personnes inculpées uniquement en raison de leur homosexualité, y compris pour avoir eu, en privé, des relations homosexuelles entre adultes consentants. Depuis lors, l'Organisation a publié plusieurs documents centrés sur les violations – actes de torture, “disparitions” et exécutions extrajudiciaires, notamment – dont avaient été victimes des homosexuels. L'Organisation inclut maintenant ces violations dans ses actions et ses rapports réguliers, et elle a réclaté l'abrogation des législations prévoyant que les relations homosexuelles entre adultes consentants constituent une infraction. Elle mène actuellement une campagne de ce type dans différents États de la Communauté d'États indépendants (CÉI).

En prenant cette décision aujourd'hui, l'Organisation s'engage clairement à rendre plus visibles dans ses documents de recherche et de campagne, ainsi que dans ses grandes campagnes centrées sur un pays ou sur un thème, les violations des droits fondamentaux fondées sur l'orientation sexuelle 1